

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 84 (1948)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: *S. P. V. Communiqué.* — En marge du 24 janvier. — Allègement fiscal. — Cercle pédagogique lausannois. — A. V. E. A. — Genève: *U. I. G. - U. A. E. E. : Permanence.* — U. I. C. M.: *Rapport du trésorier.* — U. I. E. D.: *Assemblée générale du 20 janvier.* — Neuchâtel: *Un peu de statistique.* — Pénurie. — *Mise au concours.* — Jura: *Séance du Comité central S. P. J.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Edm. Altherr: *Aux étangs de Bavois.* — D. Massarenti: *Films fixes pour projection.* — *Histoire biblique.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

COMMUNIQUÉ

Les comités des sections d'Oron, Moudon, Payerne et Avenches, réunis en séance le lundi 19 janvier 1948 à Moudon, ont décidé — pour assurer une représentation à la région de la Broye — de retirer la candidature de Turrian et d'appuyer celle de Marcel Pache, de Sottens.

Les présidents des sections :

Oron : <i>M. Mayor</i>	Moudon : <i>Jaquierod</i>	Payerne : <i>Deppierraz</i>	Avenches : <i>W. Patthey</i>
---------------------------	------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

EN MARGE DU 24 JANVIER

Dans tous nos villages, on a tenu à commémorer la révolution de 1798 par une manifestation simple et digne : les grands ont fait des discours ; les petits ont chanté ; donc chacun s'attacha, à sa manière, à rappeler ces grands événements de notre histoire pour en tirer une leçon de sagesse et de patriotisme.

Chaque classe avait préparé sa petite fête ; tous les gosses, même s'ils ne se nommaient pas Bujard ou Bolomey... se sentaient une âme de Vaudois. Les plus de 12 ans avaient appris à connaître les noms des patriotes de 98 : ils en parlaient avec admiration. Les petits, eux, réalisaient bien qu'on se préparait à fêter quelque chose de grand. Mais quoi ?... Ils n'auraient su le dire exactement. Aussi ne nous étonnons pas des questions que Pierrot posait à sa maman, le samedi matin, tout en mettant ses habits du dimanche.

- Maman, qu'est-ce qu'on fête aujourd'hui ?
- La maîtresse ne t'a donc pas expliqué ?
- Oui, bien sûr ! Mais je n'ai pas très bien compris...
- Eh bien ! voilà : le 24 janvier 1798, c'est le jour où l'on a chassé, à coup de balais, tous les Bernois du Pays de Vaud.
- Tous ?
- Oui...

— Ben, c'est pas vrai, il en est resté un... Il est dans notre classe... Il s'appelle Rohrbach !

La maman qui m'a conté cette histoire n'est pas encore revenue de son étonnement ; elle était très fière de son fils ! Moi, moins... J'ai parlé de ma grand-mère qui était une Cachin, de mon arrière-grand-mère qui s'appelait Lagnaz. Mais je n'ai pas osé dire que j'étais un autre survivant... R. G.

ALLÉGEMENT FISCAL

Le Grand Conseil vaudois a adopté, dans sa session de novembre, un projet de loi visant à diminuer les charges fiscales des contribuables...

Le produit du travail non soumis à l'impôt se monte donc pour 1948 à 850 fr. pour le célibataire, le veuf ou le divorcé ; 850 fr. pour le chef de famille et pour son conjoint. Vraiment l'Etat nous comble. Dommage que cette mesure n'ait pas été étendue aux enfants. Peut-être, est-ce un oubli, bien excusable après tout : ils sont si petits et mangent si peu... Peut-être y pensera-t-on tout de même l'an prochain !

Pourtant, soyons déjà contents de cette exonération plus complète acceptée par nos députés et considérons-la comme un cadeau offert, non pas à la famille, mais aux grandes personnes ! Nous éprouverons tout de même une petite joie à défalquer ces 300 fr. supplémentaires (150 fr. + 150 fr. ; papa + maman...).

Pourvu que, pour la première fois, ça ne nous laisse pas l'impression pénible et désagréable de tromper le fisc. Quand on manque d'habitude, il ne faut pas grand-chose pour se sentir mal à l'aise ! Voilà, si on offrait davantage d'occasions aux fonctionnaires que nous sommes...

* * *

Puisque nous parlons « impôts », profitons de renseigner les collègues qui ont demandé des précisions concernant la défalcation de 200 fr. pour dépenses professionnelles, que certaines commissions d'impôts ont tant de peine, paraît-il, à nous consentir.

La Commission cantonale admet que les membres du corps enseignant déduisent cette modique somme du produit du travail tout en laissant le droit aux Commissions de districts de réclamer une justification de ces dépenses.

Cette mesure n'est pas récente : en 1924, le Département des finances, sur intervention du Comité S. P. V., s'était déclaré d'accord de considérer comme dépenses professionnelles :

- a) les journaux et revues pédagogiques ;
- b) la bibliothèque professionnelle, qui est sans cesse à renouveler et à compléter ;
- c) certains cours non indemnités suivis par les instituteurs et institutrices dans le but de se perfectionner et de se cultiver ;
- d) les congrès et conférences pédagogiques ;
- e) les cordes de violon, objets servant à des expériences, matériel pour démonstrations, etc.

La vie n'a pas tellement baissé depuis... 1924 qu'on ne puisse justifier, aujourd'hui, cette déduction de 200 fr. Donc, défalquez, chers col-

lègues, défalquez ! Votre commission de district se montrera certainement indulgente et comprendra parfaitement que vous ne pouvez guère vous faire délivrer une note chaque fois que vous achetez, pour votre classe, un peloton de ficelle ou un tube de colle !

* * *

Encore un point à préciser : lors de notre dernière assemblée générale, le collègue *Flüele* (Prilly) demandait une intervention auprès du Département des finances afin que les instituteurs, payant leurs impôts au moment où ils touchent leurs augmentations de l'Etat, ne soient pas frappés de l'intérêt de retard. Ce point de vue avait été adopté par l'assemblée à une majorité évidente.

M. le conseiller d'Etat Nerfin, qui a bien voulu nous recevoir, déclare ne pas pouvoir donner suite à notre demande : tous les impôts doivent être payés au 1er décembre et l'on ne peut pas prendre une mesure spéciale pour le corps enseignant, mesure qui, si elle était accordée, ne tarderait pas à amener au Département des finances une quantité de requêtes pareilles à la nôtre de la part d'autres associations ou d'autres groupements.

A l'argument présenté par la S.P.V. : « L'Etat, lui, se permet un retard en payant nos augmentations pour années de service le 15 janvier », M. Nerfin répond que la faute de ce retard — si faute il y a... — n'est pas imputable au Département des finances, le calcul des dites augmentations étant effectué par le Département de l'instruction publique.

Il ne nous a pas paru utile d'intervenir à ce sujet auprès du Département de l'instruction publique, car, avec l'entrée en vigueur du statut, un nouveau mode de règlement des augmentations annuelles verra le jour...

R. G.

CERCLE PÉDAGOGIQUE LAUSANNOIS : MAITRESSES ENFANTINES ET PRIMAIRES DU DEGRÉ INFÉRIEUR

Rencontre le mardi 3 février au Buffet de la Gare, salle des Vignerons.

Causerie de M. W. Perret, directeur de l'Office des mineurs de Neuchâtel : « Que peut-on appeler « succès » dans l'enseignement ? »

ASSOCIATION VAUDOISE DES ÉDUCATEURS DES ARRIÉRÉS

Mercredi 4 février :

*Matin, visite en commun de trois classes spéciales de Genève.
Après-midi, visite de la Maison d'observation des Charmilles.
Invitation cordiale aux collègues que la question intéresse.
S'inscrire auprès de Mlle G. Enning, Valentin 45, Lausanne,
Tél. 3 22 67 jusqu'au lundi soir 2 février.*

Billet collectif dès Lausanne, complément d'informations aux personnes qui s'inscriront.

GENÈVE**U. I. G. - U. A. E. E.**

Permanence: Ecole du Grütli, salle No 2, 1er et 3e mercredis de chaque mois.

U. I. G. - MESSIEURS**Rapport du trésorier 1947****RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS**

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Cotisations et amendes perçues en 1947	2 965.50	
Ristourne nette de l'assurance-accidents	386.50	
Dons pour les instituteurs espagnols (Y.M.C.A.)	13.—	
Part d'un retraité à l'abonnement à l' <i>Educateur</i>	4.50	
Intérêts 1947 à la Caisse d'Epargne	60.59	
Intérêts 1947 à la Coopérative d'Habitation	7.—	
Cotisations 1947 à la Société pédagogique romande		1 554.—
Cotisations aux fédérations et aux œuvres		163.80
Parrainage d'un pupille norvégien		120.—
Prime assurance responsabilité civile		60.30
Indemnité au président		300.—
Frais d'impression		274.05
Frais généraux		669.20
Solde créditeur pour balance (boni de l'exercice)		295.74
 Totaux	 Fr. 3 437.09	 3 437.09

BILAN**au 31 décembre 1947**

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Notre avoir à la Caisse d'épargne	4 249.82	
Notre crédit aux chèques postaux	898.30	
2 parts (500 francs) de la Coopérative d'Habitation	80.—	
Machine à écrire	1.—	
Cotisations (2 ans) dues par un membre	36.—	
Espèces en caisse	1.25	
Excédent du passif pour balance	34.86	
Fonds de lutte		1 374.70
Dons pour instituteurs espagnols (Y.M.C.A.)		13.—
Capital au 1er janvier 1947		3 913.53
 Totaux	 Fr. 5 301.23	 5 301.23

1948 Janvier 1 Capital nouveau 3 878.67

Chers collègues,

Bien qu'assez éloquents par eux-mêmes, les chiffres ci-dessus appellent quelques explications complémentaires.

Recettes

Cotisations. Le plus clair de nos recettes est fourni par les cotisations. Au cours de 1947, nous avons récupéré 241 francs de cotisations arriérées et aujourd'hui, tous nos membres (sauf un) se sont acquittés de leurs obligations envers la caisse. Je saisirai cette occasion pour remercier tous nos collègues de leur bonne volonté et pour adresser à nos correspondants de bâtiments qui m'ont aidé à percevoir les cotisations dans les groupes scolaires urbains l'expression de ma vive gratitude.

Assurance accidents. L'augmentation constante de l'effectif des assurés et l'inclusion des allocations dans le traitement assuré ont eu pour conséquence une augmentation de la ristourne. Celle-ci a passé successivement de Fr. 186.25 en 1942, à Fr. 216.45 en 43, à Fr. 211.85 en 44, à Fr. 285.— en 45, à Fr. 288.75 en 46 et à Fr. 386.50 en 47, croissant ainsi de 105 % en 5 ans. Cet accroissement de la ristourne sera plus sensible encore dès l'an prochain du fait de l'augmentation des taux d'assurance. C'est grâce à cet apport que l'exercice 1947 boucle par un boni.

Coopérative d'habitation. Ce regroupement qui avait cessé le paiement des coupons aux porteurs de parts sociales depuis 1928 a payé en 1947 le coupon No 1 de la nouvelle série. Nos deux parts ont rapporté 10 fr. moins le 30 % d'impôt sur les coupons.

Fonds de lutte. Les écritures du Fonds de lutte ne figurent pas dans les comptes de l'exercice. Citons cependant pour mémoire que les versements s'élèvent à Fr. 1374.70, tous frais déduits, et qu'à fin 1947, quinze collègues seulement n'ont pas encore répondu à l'appel lancé par le Comité en mars 1946. Le Fonds est bloqué à la Caisse d'épargne et ne pourra être utilisé qu'après décision du Comité.

Dépenses

Fédérations et œuvres. La somme figurant au second poste des dépenses se répartit comme suit :

Fédération des Associations de fonctionnaires de l'Etat	29.60
Choix de lectures S. P. R.	30.—
Association auxiliaire « Pour l'Avenir »	25.—
Pro Familia	10.—
Centre suisse d'étude et d'information	10.—

	Fr. 163.80

Frais généraux. Nos frais généraux sont très importants puisqu'ils représentent environ Fr. 4.45 par membre. Il serait cependant très difficile de les réduire car une association comme la nôtre se doit de recevoir ses invités avec une certaine décence et d'accueillir les collègues étrangers avec un minimum de cordialité. Douze collègues invités ont participé au banquet du 13 février et, en collaboration avec le D. I. P., l'Union a reçu le 13 juillet environ 120 instituteurs de la Drôme.

Voici le détail des frais généraux :

Délégations	73.25
Réceptions	252.70
Plats-souvenirs aux honoraires	139.65
Correspondance et téléphone	137.35
Fournitures	44.75
Taxes aux chèques postaux	7.45
Location de salles, entretien machine à écrire	14.05
	<hr/>
	Fr. 669.20

Bilan

A première vue, on peut s'étonner que le bilan soit déficitaire bien que l'exercice 1947 solde par un boni. Deux facteurs motivent cette « anomalie » : 1) le dernier amortissement de la machine à écrire (77 fr.) a disparu du bilan ; la valeur de la machine sera estimée dorénavant à 1 fr. ; 2) une somme de 277 fr. 60 figurait à l'actif du bilan 1946 sous la rubrique « Cotisations dues » ; de cette somme, 241 fr. ont été récupérés en 1947 et inscrits régulièrement dans les recettes de l'exercice.

* * *

D'après les renseignements que je viens de vous fournir, vous pouvez vous rendre compte que la situation financière de l'U.I.G. est parfaitement saine et que nous pouvons envisager les événements de l'année 1948 sans nous faire un souci exagéré. Certes, il faudra batailler dur au cours de cette nouvelle année, pour obtenir la revalorisation de la situation de l'instituteur. Cette conquête n'ira pas sans discussion et sans frais. C'est pourquoi malgré le boni de l'exercice écoulé, le trésorier proposera à l'assemblée administrative de février prochain le maintien à 18 fr. de la cotisation 1948. Etant donné votre esprit de solidarité, vous accepterez tous cette proposition, vous paierez votre cotisation sans discuter, le plus tôt possible et avec le sourire.

C'est aussi avec le sourire que je soumets, chers collègues, ce rapport à votre approbation.

Genève, le 18 janvier 1948.

Ed. Gaudin.

U.I.G. — DAMES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 20 JANVIER 1948

(au Mirador, rue du Mt-Blanc)

L'assemblée est convoquée pour 16 h. 45. Un peu après 17 h., le thé se faisant trop attendre, la présidente ouvre la séance, et c'est dans un va-et-vient de tasses et de pots assez peu compatible avec l'examen des questions sérieuses qu'elle salue les collègues présentes (une trentaine) et leur apporte les vœux du comité pour 1948. L'assemblée a dû être convoquée par circulaires, la poste ayant malencontreusement égaré le

pli destiné au rédacteur du « Bulletin ». Elle a été fixée à ce mardi, le mercredi 21 étant réservé à l'ouverture de notre permanence.

Après la lecture du procès-verbal, on passe aux *communications du comité* :

1. Mlles Georgette Dubois, Assimacopulo (maîtresse de cuisine) et Monique Deshusses (attachée au service orthophonique) nous ont envoyé leur adhésion.

2. Il faudra remplacer au comité Mme Frommel qui désire se consacrer plus complètement à son foyer.

3. La prochaine assemblée administrative aura lieu le 19 février.

4. Mlle Lydia Müller ayant été malade, son cours est renvoyé à une date ultérieure et sera annoncé aux intéressées.

5. Les allocations d'automne des collègues qui ont manqué pour cause d'accident ont subi une diminution. La présidente recommande aux personnes ainsi lésées de s'adresser à M. Hochstaetter, de l'Intersyndicale. Mlle Lavanchy nous explique qu'on lui a déjà ôté tout espoir, et qu'il aurait fallu pouvoir assurer le montant de l'allocation en plus du traitement. Mlle Charmot accepte néanmoins de demander, au nom de l'Union, à M. Hochstaetter d'insister pour obtenir gain de cause.

6. Nous avons reçu des remerciements de la Commission de lecture pour notre envoi annuel.

7. Grâce à l'aide financière de la S.P.R., 2 colis-secours ont été envoyés à nos collègues autrichiennes. Mlle Meyer nous communique leurs lettres de remerciements, fort touchantes et ...écrites en français ! Nous tâcherons d'envoyer encore des vêtements (bas d'enfants en particulier). Que celles d'entre nous qui en ont encore les fassent parvenir à notre présidente. D'autre part, une institutrice française retraitée nous adresse une demande de livres : pensez-y !

8. Nouveau manuel de géographie. Un délai ayant été demandé au D.I.P., la commission va se réunir au plus vite pour présenter ses propositions.

Après cela, la présidente donne lecture du *Rapport de la Commission des Prix*.

Les propositions qu'il contient se rapportent uniquement à l'attribution des prix offerts par la Ville de Genève et peuvent se résumer comme suit :

a) 4 prix seraient attribués dans chaque classe ordinaire, 3 prix dans chaque classe de développement et 2 prix dans chaque classe spéciale. La somme offerte par la ville permettrait ainsi l'achat de livres d'une valeur moyenne de 6 francs.

b) Deux de ces prix dans les classes ordinaires (1 dans les classes de développement) doubleraient les deux premiers prix du D.I.P. (images). Les deux autres récompenseront : l'un, un aspect du travail qui n'est pas mis en honneur par les prix d'Etat (travail manuel, ou persévérance dans l'effort, progrès, qualités d'entraîneurs dans certaines disciplines, au choix du maître), l'autre, la bonne conduite, la bonne camaraderie. Le maître désignerait les lauréats et pourrait, pour ce faire, prendre l'avis de ses élèves. L'inspecteur ratifierait le choix.

c) La commission exprime au D.I.P. le vœu des instituteurs de voir l'Etat renoncer aux images peu prisées pour revenir aux livres, et le regret de savoir que les commandes sont déjà passées pour les quatre années à venir.

Après une discussion assez vive, le rapport est mis aux voix et adopté par la majorité de l'assemblée.

Ecriture script: Cette question figurant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de la Fédération du corps enseignant, la présidente demande qu'on l'examine en suivant point par point les questions posées dans le « Bulletin » du 10 janvier par M. Neuenschwander. Là encore, partisans et adversaires s'affrontent dans un duel serré et cependant courtois. L'essentiel de ce feu d'artifice d'arguments sera retenu dans les deux rapports que notre association est chargée de présenter.

Séance levée à 18 h. 10.

Bl. Godel.

NEUCHATEL UN PEU DE STATISTIQUE

Rectifiée et mise au point, ensuite de quelques modifications signalées un peu tardivement, la liste des membres de la S.P.N. se présente comme suit, au 1er janvier 1948 :

a) *Membres actifs*

Section de Neuchâtel 116 ; Boudry 68 ; Val de Travers 62 ; Val de Ruz 39 ; La Chaux-de-Fonds 86 ; Le Locle 81. Total 452.

b) *Membres d'honneur* : 6.

c) *Membres honoraires et auxiliaires des sections* : 56.

Le premier janvier 1947, la société comptait 445 membres actifs ; comme il y a eu pendant l'année 8 démissions ou décès, ce sont donc 15 nouveaux adhérents à la Péda.

Nous souhaitons à ces jeunes collègues une cordiale bienvenue. Six de nos anciens ont accompli leur tâche et quitté le service actif. Ils ont été inscrits comme membres honoraires. Que la retraite leur soit longue et douce !

PÉNURIE

Qui aurait dit, en 1930, alors que le poste le plus modeste était l'objet des convoitises de vingt ou trente candidates, qu'il y aurait un jour pénurie d'institutrices ?

C'est pourtant le cas aujourd'hui : les classes dites « de montagne » ne trouvent qu'à grand-peine des titulaires. Il est juste de dire que la situation n'est pas toujours enviable. Si, en hiver, elle offre à la fervente du ski un avantage certain, elle présente d'autre part des inconvénients de taille.

L'isolement d'abord : Souvent l'institutrice doit loger au Collège où elle habite seule. Les communications sont rares et difficiles ; les plus proches voisins, pas toujours aimables. Il y a le risque de s'encroûter

en perdant le contact avec les gens et les choses qui permettent ou facilitent le développement intellectuel. Il y a la lourde charge d'une classe, parfois peu nombreuse, mais à tous les degrés ; les grands garçons de 14 ou 15 ans pas toujours faciles à conduire. Enfin, il y a l'appartement.

Pas toujours élégant l'appartement, ni même confortable. Certains Conseils communaux estiment que, pour la régente, il y a suffisamment de frais avec le traitement. Aussi bien, la S.P.N. doit-elle parfois intervenir, ainsi que les inspecteurs, pour faire apprécier et rendre habitables des locaux dangereux pour la santé de l'habitante.

Le Département de l'instruction publique s'est inquiété de la situation : il vient d'adresser aux communes intéressées une circulaire les engageant à offrir à leur corps enseignant de quartiers des appartements dignes de ce nom. L'appel risque d'être entendu, faute de quoi les classes de montagne mal pourvues devront probablement se passer d'institutrices.

S. Z.

MISE AU CONCOURS

La Chaux-du-Milieu. Poste d'institutrice de la classe du Cachot.

Entrée en fonctions : immédiate ou à convenir.

Délai d'inscriptions : 31 janvier 1948.

JURA

SÉANCE DU COMITÉ GÉNÉRAL DE LA S.P.J.

Le président Jeanprêtre ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présents venus de toutes nos sections jurassiennes. Après la lecture des deux derniers verbaux, on passe au rapport du président. A cette occasion, le collègue Joray, rapporteur officiel du prochain Congrès de la S.P.J., est prié de communiquer le titre définitif de son rapport. (On se rappelle que le sujet proposé était : « Le droit aux études gratuites à tous les degrés ».) Joray expose son point de vue : rattacher le problème aux événements jurassiens actuels, et, profitant de l'occasion, étendre la question aux revendications du Jura au point de vue scolaire ; il propose donc le titre suivant : *Le droit aux études*.

1. Des écoles de qualité.
2. L'aide aux méritants.

Il présente quelques idées générales, demandant que le Comité approuve ce titre, lui laisse la liberté de s'exprimer avec une entière franchise — et sous sa propre responsabilité — et qu'une séance spéciale soit prévue pour l'élaboration et la discussion préalable des conclusions. Aucune objection de principe n'étant formulée, le Comité général admet le titre proposé.

Les comptes de l'exercice 47, comme le budget de 48, sont acceptés à l'unanimité. A propos de la cotisation à la S.P.J. pour 48, le président explique l'augmentation à Fr. 3.— qui est envisagée : jusqu'à maintenant cette cotisation était de Fr. 1.— ; à l'occasion du Congrès, il est tou-

jours proposé de doubler la somme, soit encore Fr. 1.— ; enfin, il y a Fr. 1.— pour l'« Educateur » pour couvrir l'augmentation du prix de l'abonnement collectif. La brochure du Congrès sera alors envoyée gratuitement à tous les membres. A l'unanimité, le Comité accepte cette cotisation. Par ailleurs, il accepte aussi qu'elle soit encaissée en avril, soit avant le Congrès. Que tous les collègues en prennent bonne note !

Il s'agit ensuite de nommer un délégué à la S.P.R. en remplacement du Dr Moine, de Porrentruy, démissionnaire. La section de Porrentruy propose M. F. Feignoux, directeur. Le Comité le nomme donc, après que Perrenoud ait rappelé toutes les attaches de F. Feignoux avec la Romande.

Reber est élu bulletinier de l'*Educateur* en remplacement de Perrot, démissionnaire. On est prié de noter son adresse : Reconvillier, Bellevue.

La Commission de presse S.P.J. sera formée du Dr Ch. Junod, et du collègue Cramatte, de St-Ursanne ; Jeanprêtre prie les présidents de sections de chercher quelques bonnes volontés assez courageuses pour compléter l'équipe.

Le point 9 à l'ordre du jour est le plat de résistance de la journée. Lisez plutôt : le mouvement séparatiste dans le Jura. Affaire de septembre 1947 :

- a) Attitude du Comité central.
- b) Enquête de l'Emulation jurassienne à propos des revendications d'ordre scolaire.

Essayons de résumer en quelques phrases une discussion de plus d'une heure !

On connaît la question jurassienne, même en Suisse romande. Voici, claire comme eau de source, l'attitude du Comité : la S.P.J. ne s'intéressera pas au problème jurassien du côté *politique* ; elle est d'accord de s'y intéresser du côté *culturel*. Que ces termes soient bien fixés et compris de chacun ! Après une discussion nourrie, au cours de laquelle on s'exprime franchement, au cours de laquelle, en particulier, le Dr Joray relie une fois encore le problème des revendications à son rapport, il est décidé, en substance, ce qui suit : le Comité répondra aux questions de l'Emulation d'une façon générale ; tout le problème sera posé au Congrès de Bienné par le rapport Joray ; jusque-là, la S.P.J. réservera son attitude ; les instituteurs jurassiens pourront étudier ce rapport, le discuter en commun — ça promet des moments palpitants ! — trouver eux-mêmes l'attitude qui convient, accepter, amender, compléter ou rejeter les conclusions du rapporteur, en bref, agir souverainement, prendre leurs responsabilités, sans qu'on puisse dire qu'ils n'ont pas été consultés. Alors seulement, on fera connaître notre attitude, des propositions, des vœux. (Le bulletinier espère avoir traduit sans trahison la décision du Comité, ce qui n'était pas si facile que ça, allez donc !)

Le temps manque pour épuiser les derniers tractanda ; une séance ultérieure est prévue en février.

Reber

PARTIE PÉDAGOGIQUE

AUX ÉTANGS DE BAVOIS

Les vacances du Nouvel-An m'ont ramené au pied du Jura et j'en ai profité pour visiter les Etangs de Bavois en plein hiver (façon de parler, car ce 26 décembre, il fait 10° C. et les paysans d'Arnex labourent). La Plaine de l'Orbe, comme celle du Rhône et bien d'autres, a payé un large tribut aux améliorations et assainissements de toute sorte, et elle a perdu beaucoup de son pittoresque. Il reste tout de même quelques étangs et tourbières, aux roseaux serrés. Dernier refuge pour une faune autrefois beaucoup plus riche.

Les marc de raisin ont été répandus dans les vergers, sous Arnex, où ils font les délices de tout un attroupement de Passereaux. J'y compte environ quarante *Verdiers*, mais des « vrais » ! car bien souvent on les confond avec les Bruants jaunes. Ils sont de la taille du Pinson ; leur ventre est d'un beau vert uniforme, le dos gris-vert et les ailes bordées d'un large liséré jaune. Leur bec est massif, court, conique. Il est impossible de les confondre avec les Bruants, plus clairs, plus bigarrés, aux coloris plus contrastés. Parmi eux, quelques *Pinsons*, et, à notre grand étonnement, deux coupes de *Pinsons des Ardennes*. Ils nous frappent immédiatement par leur teinte rouge-orange, leurs traits noirs sur les ailes, leur tête foncée et la nuque tachetée d'une infinité de ponctuations brunes. Habituellement, on les voit en vols compacts s'abattant sur les toits, les arbres ou les champs, à la façon des Etourneaux.

Dans la plaine elle-même, de nombreuses *Corneilles noires*, qui ont fui l'altitude, et sur les poteaux électriques, quelques *Buses*, claires, sont à l'affût. Mais il nous importe avant tout d'arriver aux tourbières. Un vol d'une quarantaine de Canards, des *Colverts* probablement, évolue au-dessus de Bavois. Nous n'avons pu les voir se poser. Sont-ils de l'endroit, ou bien ont-ils fait une rapide incursion depuis le lac de Neuchâtel ? Le moutonnier m'a affirmé qu'il y en a beaucoup sur les étangs. Pour le moment, ceux-ci sont complètement déserts, à moitié gelés. Et pourtant, un *Héron cendré* s'envole soudain, et lutte contre un fort vent d'ouest. Ce n'est pas le premier que je rencontre, mais à chaque fois, je ne puis m'empêcher d'admirer son vol lent et majestueux. Il file du côté d'Orny, où nous saurons bien le retrouver.

Le sol de la berge est crevassé ; il y a eu des affaissements. Brusquement, à un mètre derrière nous (nous avons certainement passé à côté de lui sans le voir, tapi qu'il était au fond d'une crevasse de 50 cm., protégé par sa couleur), un *Courlis* s'envole pour se poser à 15 m. de nous. Pas un cri, et cela nous étonne, car le Courlis cendré manifeste en général et s'envole beaucoup plus loin et plus haut. D'autre part, notre fugitif paraît plus petit que le Courlis cendré. Son bec n'est pas arqué vers le bas de façon uniforme, mais surtout à son extrémité. Serait-ce un *Courlis corlien* ? Tout, dans son comportement, semblerait l'indiquer. Nous l'avons chassé de son refuge, il en est reparti sans bruit, discrètement, pour se cacher quelques mètres plus loin, dans les roseaux.

Inutile, malgré nos recherches, de le découvrir une troisième fois.

La promenade continue, mais tout est calme. Même les Mésanges bougent. Tout au plus découvrons-nous, perchée sur un fil, une *Pie grièche grise*. C'est un des beaux oiseaux de chez nous, au dos gris cendré, au ventre blanc, aux bandes noires à la tête et aux ailes. Son bec recourbé lui donne un petit air de Rapace. Il en a d'ailleurs les mœurs, puisque, comme les autres pies grièches (écorcheur, à tête rousse), il empale ses proies. Et pas timide du tout, puisque le train, qui passe à 20 m., ne le met pas en fuite.

De guerre lasse, nous nous mettons en quête de notre Héron, après avoir examiné les berges absolument solitaires du canal de drainage. Il s'est posé plus à l'ouest, derrière un tas de « rames » de pommes de terre, haut d'un mètre. Il ne nous verra donc pas approcher, et ne nous entendra pas davantage, puisque nous sommes sous le vent. Avance lente, prudente ; baissés, nous approchons du tas. Mais au lieu du Héron, nous voyons apparaître une tête de Gallinacé, à l'œil cerné de rouge, surmontant une tache claire. Puis c'est un envol lourd : une masse brune et bruyante suivie d'une queue aux plumes longues comme une traîne. C'est un *Faisan*¹. Originaire du Caucase, il a été introduit chez nous, et ne figure pas sur la liste des oiseaux autochtones. Après un vol de 10 mètres environ, il disparaît dans les roseaux, et malgré toutes nos recherches et de nombreux bains de pieds, il reste invisible...

Quant au Héron, il a rejoint deux congénères, et, tous trois, ils nous observent avec méfiance à une centaine de mètres. Le Héron n'est d'ailleurs pas rare dans ces parages, et souvent, il m'arrive d'en voir du train, dans le triangle formé par les lignes La Sarraz-Daillens, Eclépens-Daillens et la route Eclépens village-Eclépens gare.

Somme toute, la chasse a été maigre, et pourtant il est intéressant de noter la présence du Courlis, du Héron, du Faisan. Ce résultat n'a rien de surprenant. C'était l'après-midi (il faudra absolument y aller un matin !), de nombreux travailleurs étaient aux champs, les tracteurs pétaradaient en deux ou trois endroits. Je suis persuadé qu'il y a là un joli domaine d'observations.

Quand je vous disais qu'il n'y a pas que les Grangettes !

Edm. Altherr.

FILMS FIXES POUR PROJECTION

La pédagogie moderne nous oblige à présenter aux enfants, soit par le dessin, soit par la présentation directe, ce dont on leur parle. Ce procédé convient très bien aux objets usuels, aux paysages familiers, bref à un monde qui touche de près l'enfant et dans lequel il vit.

Les difficultés surviennent lorsqu'on touche à la préhistoire, l'histoire, la géographie de l'Europe et du monde, les sciences naturelles, etc. On nous objectera qu'il y a la visite des musées ou que la documentation géographique peut parfaitement se trouver dans les abondantes vues

¹ Il est difficile de dire de quel Faisan il s'agit. Selon Géroudet, deux types principaux ont été introduits en Suisse, l'un venant du Caucase, l'autre de Chine. A la suite de croisements divers, il est rare de trouver un type pur. La tache blanche sous la tête ferait penser à un exemplaire de Chine...

standards vendues dans n'importe quel kiosque. Malheureusement la visite fréquente des musées est à peu près impossible lorsque l'école se trouve à une dizaine de kilomètres de la ville ; quant à la documentation par cartes postales, elle ne répond pas toujours à ce que nous en attendons. Le dessin exige du maître un talent de dessinateur qui n'est pas à la portée de tout le monde. Reste encore le cliché ; mais il est peu pratique parce que lourd, fragile, difficile à obtenir et cher.

Or il existe un moyen bien simple, pratique, bon marché et d'une haute valeur documentaire, mis au point par des professeurs spécialisés (Roquebain, Cholley, Demangeon, professeurs à l'Université de Paris). Nous voulons parler du film fixe 18/24 mm., comprenant 30 à 50 vues soigneusement sélectionnées sur les sujets les plus variés : géographie physique, politique, humaine, économique de tous les pays du monde, préhistoire, histoire, sciences (botanique, physique, chimie, géologie), documentation générale, moyens de transport, industries, matières premières, forces naturelles, etc. Ce moyen, que nous ne donnons pas comme une panacée mais comme présentant le plus d'avantages au point de vue pédagogique, n'est que peu ou pas employé dans nos écoles. Il est utilisé dans des écoles de France depuis une vingtaine d'années !

Nous avons en Suisse, comme le signale un article d'un des derniers « Educateurs », une centrale du film cinématographique documentaire à Berne, cependant ces bandes présentent à notre avis certains désavantages :

1. Elles reviennent plus cher que le film fixe.
2. Leur mobilité empêche de les commenter librement et de s'arrêter longuement sur les points intéressants.
3. La documentation est très restreinte et ne présente pas la richesse de celle du film fixe. (Ceci s'explique car l'entreprise est récente.)

Citons maintenant quelques chiffres. Un film fixe d'une cinquantaine de vues revient à 3 fr. 90. Il est impossible d'acheter 50 cartes postales ou clichés pour une somme si modeste.

Prix des lanternes :

Nous trouvons actuellement sur le marché suisse une lanterne américaine de 10 cm. de foyer et ayant une luminosité de 3,5. Elle donne à 6 m. un écran de 1 m. 20 sur 1 m. 30. La luminosité en est parfaite. Elle possède un passe-films capable de projeter des vues 18/24, 24/24, 24/36 millimètres et des plaques de 5/5 cm. Son prix se montre à 290 fr., prix inférieur à celui d'un epidiascope ou d'un cinéma. En outre, ses petites dimensions (15 X 10 X 30 cm.) font de cet appareil un objet très maniable qui trouve facilement place dans un tiroir de pupitre.

Nous avons essayé d'autres lanternes, meilleur marché (110, 150, 190 francs) mais de moins bon rendement.

Nous avons vu le système employé dans une classe et nous avons pu nous rendre compte de son efficacité. Ce moyen est d'un grand secours pour le maître et rend son enseignement plus attrayant.

D. Massarenti.

Pour les classes dotées déjà d'un epidiascope, on peut trouver dans le commerce une rallonge permettant de passer des films fixes. Le Musée scolaire cantonal vaudois possède actuellement environ une centaine de films fixes (format 24 x 36).

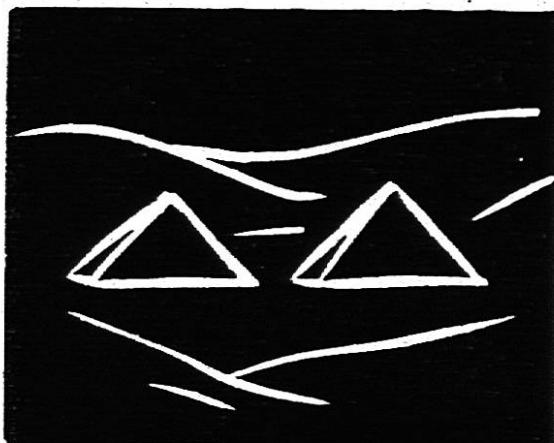
HISTOIRE BIBLIQUE (Revision)

Les exercices de revision qui précèdent les examens ne sauraient se borner à ressasser des textes ou à répéter de sempiternelles questions ; ils doivent surtout coordonner les connaissances acquises en les classant sans se préoccuper des titres des sujets étudiés. Cette liaison dans la suite des idées permet une vue d'ensemble et apporte une clarté que même de jeunes esprits savent apprécier. Voici de quelle manière procède une de nos collègues pour revoir son programme annuel d'histoire biblique. Les élèves eux-mêmes peuvent collaborer à la recherche des dessins évocateurs du chemin parcouru.

Quelques-uns des croquis ci-dessous sont inspirés par ceux du Memento biblique de Karl Schenkel (Delachaux & Niestlé, Neuchâtel).

Programme de 3e année scolaire

Elèves de 9-10 ans



1. *Le peuple d'Israël opprimé :* Les Egyptiens oublièrent ce que Joseph, le gouverneur, avait fait pour eux.



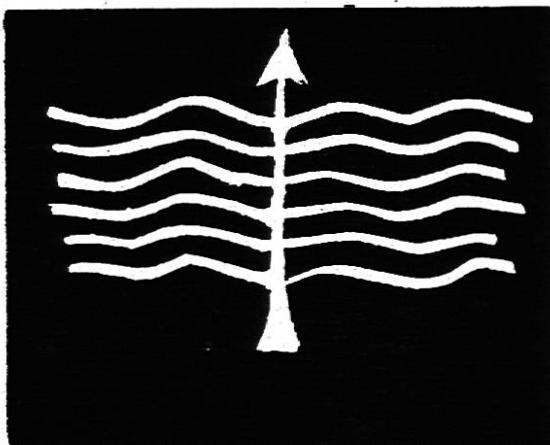
2. *La naissance de Moïse :* Le pharaon donna alors cet ordre : « Vous jetterez dans le Nil tout garçon qui naîtra ; vous ne laisserez vivre que les filles ».



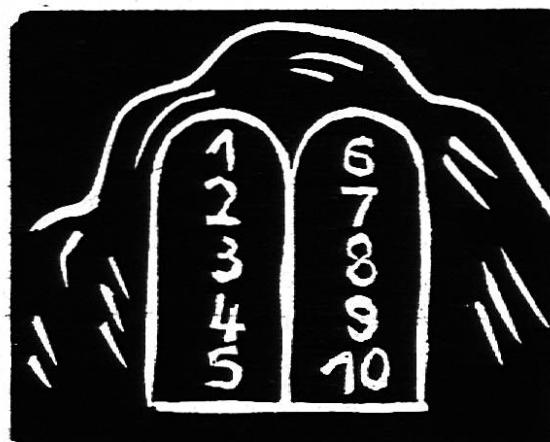
3. *Dieu appelle Moïse :* Dieu dit : « J'ai vu la souffrance de mon peuple en Egypte, je veux le ramener en Canaan, le pays de ses pères. Va et délivre mon peuple ».



4. *Les dix plaies :* L'Eternel frappa le pays d'Egypte de toutes sortes de fléaux.



5. *La sortie d'Egypte*: Le pharaon dit : « Levez-vous, sortez du milieu de mon peuple ! » Moïse étendit la main sur la mer et Dieu refoula les eaux par un vent violent.



7. *Les dix commandements au Sinaï*: « Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude.



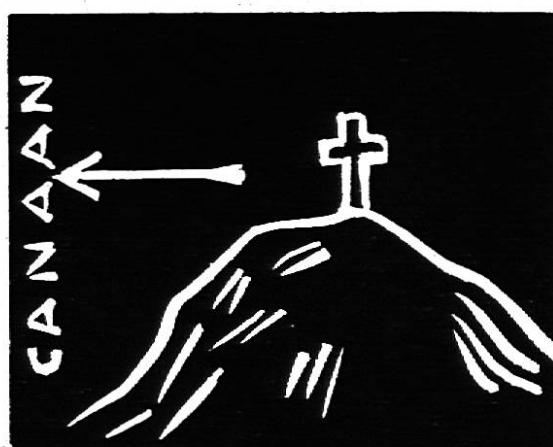
9. *Les espions*: L'Eternel dit : « Vous resterez encore quarante ans dans le désert. Tous ceux qui ont plus de vingt ans, sauf Josué et Caleb, mourront sans avoir vu la terre promise ».



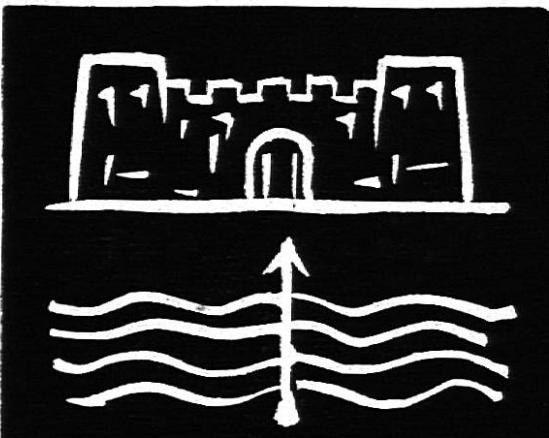
6. *Dans le désert*: L'Eternel dit à Moïse : « Prends ton bâton, rends-toi au Mont Horeb, frappe le rocher et il en sortira de l'eau ».



8. *Le veau d'or*: Le peuple s'assemble autour d'Aaron et lui dit : « Allons ! Fais-nous un Dieu qui marche devant nous ».



10. *La mort de Moïse*: Moïse recommanda une dernière fois à son peuple de rester fidèle à l'Eternel : « N'oubliez pas les commandements que je vous ai donnés ».



11. La traversée du Jourdain :
Les eaux se retirèrent sous leurs pas et la nation entière put passer à pied sec.



12. Josué prend la ville de Jéricho : Les Israélites firent ce que l'Eternel leur avait commandé. Les murailles de Jéricho tombèrent et la ville fut prise.



13. Les derniers conseils de Josué : «Attachez-vous à l'Eternel et appliquez-vous à l'aimer et à garder ses commandements. Si non, la colère de l'Eternel s'enflammera contre vous».

Gravures sur lino et choix des textes par V. Giddey.

BIBLIOGRAPHIE

Poésies pour Pomme d'Api, par Vio Martin. Un volume de 126 pages avec 50 dessins d'A. Matthey, relié sous couverture en couleurs. Fr. 5.—. Librairie Payot, Lausanne.

Inutile de présenter Mme Vio Martin aux lecteurs de l'*« Educateur »* qui ont souvent le plaisir de trouver dans notre journal de petites pièces de vers destinées aux enfants. Le volume qui vient de paraître n'est pas une réédition puisqu'il contient 91 poèmes absolument inédits qui chantent Noël, les jouets et les jeux, puis les animaux, les saisons et la joie des vacances.

Les institutrices trouveront dans ce recueil, pour leurs jeunes élèves, un choix abondant de morceaux courts, qu'animent les dessins pleins d'esprit d'Alexandre Matthey.

Un livre qui ne doit manquer dans aucune bibliothèque d'éducatrice !

Histoire de la Suisse, par E. Fischer. — Des origines à nos jours. — 422 pages.

Exposé complet et ramassé, accessible à tous envisageant à la fois les faits et le développement politique et économique de notre pays au cours des siècles. Prix broché Fr. 13.05.

SKIEURS,
La station des **DIABLERETS** vous attend!

Le **SKILIFT** vous offre sa carte journalière à Fr. 6.— et sa carte de Week-end (*samedi à midi au dimanche soir*) à Fr. 8.—.

Chemin de fer AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS

Billets du dimanche toute l'année.

Billets de sport d'hiver délivrés au guichet de la gare d'Aigle.

La Banque Cantonale Vaudoise

165 c

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voe toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

m.p. FÖETISCH 6 RUE DE BOURG, LAUSANNE
PIANOS MUSIQUE - GRAMOS - DISQUES
RADIOS neufs et d'occasion - LOCATIONS
HARMONIUMS

Bibliothèques scolaires !

Grand choix de livres
pour enfants

Ouvrages classiques

Demandez la liste de la collection
des « Chefs-d'œuvre »

Le volume broché 1.90

Grands Magasins

INNOVATION S.
A.
LAUSANNE

ECOLE PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES

RUE CÉSAR ROUX, 2, LAUSANNE

Section "Apprenties":

Apprentissage complet de couturière pour dames. Certificat fédéral.
Durée de l'apprentissage : 3 ans. Début des cours en avril.
Inscriptions jusqu'au 1er mars 1948, à l'Ecole professionnelle ou à
la Direction des écoles, Beau-Séjour, 8, 4e étage, bureau 421.

Section "Amateurs":

Cours de confection, raccommodage, lingerie, broderie, tricot.

Renseignements et inscriptions à l'Ecole professionnelle.

Un bon cigare

de l'industrie romande

Cigare de Monthey

fort et léger

DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHHEY



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse et de Liechtenstein contre 75 ct. versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, Place St-François, LAUSANNE

Maison de confiance fondée en 1910

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 3 55 77

ÉLÉGANCE ET QUALITÉ



Bonnard & CIE S.A.
NOUVEAUTÉS
Lausanne

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



„un homme averti...“

Le calme avant la tempête ...

Le calme aussi est un avertissement: souvent avant l'orage, la nature semble privée de vie... Quand l'organisme languit et s'épuise, il y a fréquemment „anguille sous roche“.. forme d'avitaminose qui prive le corps de son énergie et de sa vigueur. Il n'est jamais trop tôt pour faire une cure de vitamines en prenant du

JEMALT

Pharmacies et drogeries

Boîtes d'origine à Fr. 2.74 et Fr. 5.56

Dr A. WANDER S.A., BERNE

J 38 *riche en vitamines naturelles*